Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-0215122025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 08/12//2025
Date d'affichage : 17/12/2025
Nombre de Conseillers : en exercice : 26
- présents : 20
- votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 15 décembre 2025***

L'an **deux mil vingt-cinq,** le **quinze du mois de décembre** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . Mme CHATELAIN-LE COURIAUD . M. VUICHARD. M. BERHAULT . M. PERREUL . Mme BRIAND . M. LEMESLE . Ms HERVÉ . SOUFFLET . GILLOT . Mme TOURNOUX . M. MOSSET . Mme PELOIS . M. MORANGE . Mme HOUSSIN . Ms CHARTIE . JORE . Mmes CAPLAN . MOINEAU. Mme GAUTHIER

Absents excusés : Mme FOULLOUS-LOPINET . M. MONSIGNY . Mme TOURON . M. MARTIN. M. LATOUCHE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GUINGO à Mme GAUTHIER

Mme PELOIS a été nommée secrétaire.

****

N°02

OBJET : Modification du tableau des effectifs – Suppression d'un poste contractuel d'adjoint d'animation (TNC 29/35èmes) et création d'un poste contractuel d'adjoint d'animation principal 2ème classe TNC (29*35èmes) – Suppression d'un poste contractuel d'adjoint technique TC et création d'un poste contractuel d'adjoint technique principal 2ème classe TC

Mme Sophie BRIAND, Adjointe déléguée à la Vie Citoyenne aux Transports et aux Ressources Humaines, expose au Conseil Municipal que deux agents contractuels ont été recrutés, faute de candidats titulaires, l'un pour assurer des missions au sein du service Enfance – Jeunesse et l'autre pour assurer celles de chef de cuisine.

Les créations de postes ont été respectivement approuvées par délibérations en date du 6 octobre 2025 et 8 septembre 2025.

Le Centre de Gestion interrogé par le service des Ressources Humaines a soulevé une erreur

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-0215122025-DE

sur le grade d'embauche de ces 2 agents contractuels.
En effet, l'embauche d'un contractuel ne peut s'effectuer sur le 1er grade de la filière, en l'espèce : adjoint d'animation et adjoint technique.

Aussi, il convient de prévoir la modification par avenant du grade de nomination des 2 agents contractuels pour les placer sur le grade immédiatement supérieur, savoir adjoint d'animation principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 2ème classe.

Afin de simplifier la gestion administrative des carrières et des paies, la modification interviendrait à compter du 1er janvier 2026.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er janvier 2026 :

SUPPRESSION DE POSTES CDD

Création de poste	Temps de travail	Dates	Fonctions
Adjoint d'animation	29/35èmes	3 novembre 2025 au 2 novembre 2028 maxi	Agent polyvalent d'animation
Adjoint technique	35/35èmes	12 novembre 2025 au 11 novembre 2028 maxi	Chef de cuisine

CRÉATION DE POSTE CDD

Création de poste	Temps de travail	Dates	Fonctions
Adjoint d'animation principal 2ème classe	29/35èmes	1er janvier 2026 au 2 novembre 2028 maxi	Agent polyvalent d'animation
Adjoint technique principal 2ème classe	35/35èmes	1er janvier 2026 au 11 novembre 2028 maxi	Chef de cuisine

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *La secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 17/12/2025

La Maire, *La secrétaire de séance,*